

Canada
Province de Québec
Village de Price

RÈGLEMENT NUMÉRO #367

Règlement numéro trois cent soixante-sept ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2018, fixer le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et fixer les tarifs pour le service d'aqueduc, le service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles ainsi que le tarif pour le remboursement de l'emprunt pour le projet de traitement des eaux usées.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2018 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU Qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 13 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Dubé, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement que le règlement numéro # 367 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 :

Le conseil adopte le budget « **Dépenses** » qui suit pour l'année financière 2018 :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

▪ Administration générale :	327 870.00 \$
▪ Sécurité publique :	226 177.00 \$
▪ Transport :	423 981.00 \$
▪ Hygiène du milieu :	420 382.00 \$
▪ Urbanisme et mise en valeur du territoire :	32 522.00 \$
▪ Loisir et culture :	325 943.00 \$
▪ Frais de financement :	46 387.00 \$

Total des dépenses de fonctionnement : 1 804 017.00 \$

ACTIVITES FINANCIERES :

▪ Remboursement en capital :	203 900.00 \$
▪ Remboursement au fonds de roulement :	30 324.00 \$

RÉSERVE POUR INVESTISSEMENT : 47 968.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'ACTIVITES FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENT :

2 086 209.00 \$

Article 2 :

Le conseil adopte le budget « **Revenus** » qui suit pour l'année financière 2018 :

REVENUS :

▪ Taxes :	1 283 157.00 \$
▪ Paiements tenant lieu de taxes :	21 059.00 \$
▪ Services rendus :	174 415.00 \$
▪ Imposition de droits :	13 500.00 \$
▪ Amendes et intérêts :	15 000.00 \$
▪ Autres revenus :	7 000.00 \$
▪ Transferts :	489 679.00 \$

Total des revenus avant affectation : 2 004 810.00 \$

Affectation :

▪ Éoliens - Fonds de développement :	81 399.00 \$
--------------------------------------	--------------

Total des revenus: 2 086 209.00 \$

Article 3 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.17 \$ du 100.00 \$** d'évaluation pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Article 4 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif « **Aqueduc 2018** » à **144.00 \$** pour l'unité de référence 1 « résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro #365 et ce, pour tous les immeubles qui y sont identifiés.

Le prix au mètre cube tel qu'il sera fixé aux scieries est de **0.55 \$** tel qu'il est établi dans l'annexe A.

Article 5 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la « collecte des matières résiduelles » pour l'année 2018, à **145.00, \$** pour l'unité de référence 1 «Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro #228 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 6 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour le remboursement de la dette pour le projet « **Aqueduc, égout, voirie, interception et traitement des eaux usées** » pour l'année 2018 à **180.00 \$** pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu aux règlements numéros #278 et #285 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 7 :

Le taux d'intérêts s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **14%** à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 9:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 29^{ième} jour de janvier 2018.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Avis de motion : Le 13 novembre 2017.
Adoption : Le 29 janvier 2018.
Publication : Le 30 janvier 2018.

IMMOBILISATIONS

▪ Investissement sur le terrain de balle :	50 000.00 \$
▪ Construction d'une piste BMX :	30 000.00 \$
TOTAL :	80 000.00 \$
<i>(Source de financement : Surplus accumulé)</i>	

Autres immobilisations à prévoir :

- Travaux de réfection des conduites rue St-Paul et Oscar-Fournier: 800 000.00 \$

ANNEXE A

Calcul du coût de l'eau au mètre cube :

Nombre de m³ consommés (octobre 2016 à octobre 2017) : 285 558 m³

Total des dépenses pour aqueduc : 220 065.00 \$

Revenus des autres municipalités : (62 444.84) \$

Solde : **157 620.16 \$**

Prix au m³ : **0.55 \$/m³**

Bois d'œuvre Cédrico :

Usine :	22 463 m ³
Garage :	466 m ³
Bureau :	160 m ³

Total : **23 089 m³**

Groupe Lebel (2004) inc. :

Usine :	47 501 m ³
Garage :	0 m ³
Bureau :	154 m ³

Total : **47 655 m³**

Facturation :

Bois d'œuvre Cédrico : 23 089 m³ x 0,55 \$/m³ : 12 698.95 \$

Groupe Lebel inc. : 47 655 m³ x 0,55 \$/m³ : 26 210.25 \$

Sainte-Flavie & Grand-Métis : 62 444.84 \$

Nombre d'unités : 826 à 144.00 \$: 118 710.96 \$

(L'année dernière 147.00 \$)

ANNEXE B

Prévisions budgétaires 2018 Alimentation en eau potable à Sainte-Flavie

Sommes à verser par Sainte-Flavie en 2018
(Établies selon la consommation de 2016)

Pourcentage de consommation en 2016 : 7,1 %
Indice du coût de la vie au 31 octobre 2017: 1,0 %

Réseau de distribution de l'eau :

Salaires :	43 884.00 \$ x 7.1 % =	3 116.00 \$
Charges sociales :	9 901.00 \$ x 7.1 % =	703.00 \$
Téléphone :	300.00 \$ x 7.1 % =	21.00 \$
Entretien du réseau :	20 000.00 \$ x 7.1 % =	1 420.00 \$
Services professionnels :	4 500.00 \$ x 7.1 % =	320.00 \$
Électricité :	34 000.00 \$ x 7.1 % =	2 414.00 \$
Frais de déplacements :	200.00 \$ x 7.1 % =	14.00 \$
Association, formation :	500.00 \$ x 7.1 % =	36.00 \$
Produits chimiques :	50 00.00 \$ x 7.1 % =	3 550.00 \$

Frais d'occupation de la bâtisse :

Entretien et réparation :	1 000.00 \$ x 7.1 % =	71.00 \$
Assurances	4 600.00 \$ x 7.1 % =	327.00 \$
Droit de passage :	500.00 \$ x 7.1 % =	36.00 \$

Dépenses du matériel roulant :

Carburant et huile :	25 000.00 \$ x 10 % x 7.1 % =	178.00 \$
Pièces et accessoires :	1 000.00 \$ x 7.1 % =	71.00 \$
Assurances et immatriculation :	1 000.00 \$ x 7.1 % =	71.00 \$
Location de véhicules :	5 000.00 \$ x 7.1 % =	355.00 \$

Administration :

Salaires :	71 395.00 \$ x 20 % x 7.1 % =	1 014.00 \$
Charges sociales :	14 088.00 \$ x 20 % x 7.1 % =	200.00 \$
Frais de poste :	2 000.00 \$ x 20 % x 7.1 % =	28.00 \$
Téléphone :	500.00 \$ x 20 % x 7.1 % =	7.00 \$
Fourniture bureau :	5 000.00 \$ x 20 % x 7.1 % =	71.00 \$
Informatiques :	5 300.00 \$ x 20 % x 7.1 % =	75.00 \$
Frais de vérification :	8 500.00 \$ x 20 % x 7.1 % =	121.00 \$
Loyer de bureau :	13 531.00 \$ x 20 % x 7.1 % =	192.00 \$
Frais de banque :	2 303.00 \$ x 20 % x 7.1 % =	33.00 \$

Frais de financement :

Intérêts :	2 180.00 \$ x 7.1 % =	155.00 \$
Capital :	40 500.00 \$ x 7.1 % =	<u>2 876.00 \$</u>

Total des dépenses : **17 472.28 \$**

COMPENSATION ANNUELLE :

27 725.42 \$ x 1.0 % = **28 002.67 \$**

TOTAL ESTIMÉ POUR 2018 **45 474.95 \$**

Prévisions budgétaires 2018
Alimentation en eau potable du secteur de Grand-Métis

Sommes à verser par Grand-Métis en 2018
Établies selon la consommation du 12 septembre 2016 au 24 octobre 2017 :
(10 544 m³)

Indice du coût de la vie au 31-10-2017 : 1.0 %

Réseau de distribution de l'eau :

Salaires :	43 884.00 \$
Charges sociales :	9 901.00 \$
Téléphone Station de pompage :	300.00 \$
Entretien du réseau :	20 000.00 \$
Services professionnels :	4 500.00 \$
Électricité, usine de pompage :	34 000.00 \$
Frais de déplacements :	200.00 \$
Cotisation association, formation :	500.00 \$
Produits chimiques :	50 000.00 \$

Frais d'occupation de la bâtisse :

Entretien et réparation :	1 000.00 \$
Assurances	4 600.00 \$
Droit de passage :	500.00 \$

Dépenses du matériel roulant :

Carburant et huile :	2 500.00 \$
Pièces et accessoires :	1 000.00 \$
Assurances et immatriculation :	1 000.00 \$
Location de véhicules :	5 000.00 \$

Administration :

Salaires :	14 279.00 \$
Charges sociales :	2 818.00 \$
Frais de poste :	400.00 \$
Téléphone :	100.00 \$
Fourniture de bureau :	1 000.00 \$
Services informatiques :	1 060.00 \$
Frais de vérification :	1 700.00 \$
Loyer de bureau :	2 706.00 \$
Frais de banque :	461.00 \$

Frais de financement :

Intérêts :	2 180.00 \$
Capital :	<u>40 500.00 \$</u>

Total des dépenses : **246 088.40 \$**

COMPENSATION ANNUELLE :

3 209.00 \$ x 1,0 % = 3 241.09 \$

TOTAL ESTIMÉ POUR 2018 :

10 544 m³ /189 001 m³ x 246 088.40 \$: 13 728.80 \$

TOTAL : 16 969.89 \$

N. B. Ajouter à ce montant la facturation pour le laboratoire au 31 décembre 2017.

ANNEXE C

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

PRICE-GRAND-MÉTIS-PADOUE-SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS

<u>Municipalités</u>	<u>RFU 2018</u>	<u>RFU%</u>
Grand-Métis	27 613 320	17,38 %
Padoue	15 114 786	9,51 %
Price	80 207 947	50,48 %
St-Octave-de-Métis	35 945 805	22,62 %
TOTAL	158 881 558	100 %

Municipalités	CAUREQ (pop. x 0,45\$)	Opérations	Rembour. d'emprunt règl. #314	TOTAL
Grand-Métis 17,38 % 234 habitants	105,30 \$	19 251,92 \$	4 441,93 \$ 37 %	23 799,16 \$
Padoue 9,51 % 264 habitants	118,80 \$	10 537,77 \$	2 520,68 \$ 21 %	13 177,26 \$
Price 50,48 % 1 661 habitants	747,45 \$	55 920,74 \$	0 \$	56 668,19 \$
St-Octave 22,62 % 526 habitants	236,70 \$	25 061,31 \$	5 042,38 \$ 42%	30 340,39 \$
<u>TOTAL</u>	<u>1 208,25 \$</u>	<u>110 771,75 \$</u>	<u>12 005,00 \$</u>	<u>123 985,00 \$</u>

BUDGET D'OPÉRATIONS 2018

<u>CODES</u>	<u>DÉFINITIONS</u>	<u>MONTANTS</u>
02 220 140	Salaires-Pompiers	50 000 \$
02 220 200	Cotisation employeur	6 267 \$
02 220 310	Frais de déplacement	3 000 \$
02 220 331	Téléphone	1 000 \$
02 220 335	CAUREQ	1 208 \$
02 220 339	Télécommunication	1 000 \$
02 220 411	Inspection et ramonage	15 000 \$
02 220 413	Frais de vérification	1 600 \$
02 220 421	Assurance incendie/bâtiment	800 \$
02 220 424	Assurances véhicules	3 000 \$
02 220 442	Services autres municipalités	10 000 \$
02 220 454	Formation, perfectionnement	5 000 \$
02 220 493	Réception	500 \$
02 220 494	Cotisation, abonnement	600 \$
02 220 522	Entretien, réparation bâtiment	2 000 \$
02 220 525	Entretien, réparation machinerie	3 000 \$
02 220 631	Essence, diesel, huile	3 000 \$
02 220 649	Pièces et accessoires	8 000 \$
02 220 650	Vêtements, chaussures,	8 000 \$
02 220 681	Électricité	4 000 \$
02 220 689	Commission transports	100 \$
02 220 951	Quote-part MRC	29 555 \$
02 220 965	Immatriculation	3 000 \$
02 220 999	Administration (6%)	6 905 \$
<u>TOTAL</u>		<u>166 535 \$</u>

BUDGET DES OPÉRATIONS : 166 535.00 \$

Revenus : Services rendus autres villes : (10 000,00 \$)

Frais ramonage payables par Price : (15 000,00 \$)

Quote-part MRC : (29 555,00 \$)

CAUREQ : (1 208,25 \$)

Total : **101 771,75 \$**

Remboursement de la dette : 12 005,00 \$

ANNEXE D

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collecte et transport des matières résiduelles : 51 621.00 \$

Recyclables :

- Vérification pour Recyc-Québec : 500.00 \$
- Collecte - 2018 : 20 372.00 \$
- Quote - part MRC de la Mitis : 9 655.00 \$

TOTAL : 30 527.00 \$

Résiduelles :

- Collecte - 2018 : 20 338.00 \$
- Quote - part MRC de la Mitis : 23 237.00 \$

TOTAL : 43 575.00 \$

Organiques :

- Collecte - 2018 : 10 911.00 \$
- Quote - part MRC de la Mitis : 70 661.00 \$

TOTAL : 81 572.00 \$

TOTAL : 155 674.00 \$

- Redevance : (18 206.00) \$
- Recyc-Québec : (20 040.00) \$

TOTAL : 117 428.00 \$

- Unités de logement : 811 logements

Tarif des matières résiduelles : 145.00 \$/logement
(An passé : 154.00 \$)

ANNEXE E

Traitement des eaux usées

▪ Intérêts sur emprunt :	28 963.00 \$
▪ Capital :	125 200.00 \$
▪ Réserve pour les étangs :	5 000.00\$
▪ <u>Subvention TICQ :</u>	<u>(9 050.00) \$</u>

TOTAL : 150 113.00 \$

Nombre d'unités : 832 logements

Tarif pour rembourser l'emprunt : 180.00 \$/logement
(An passé : 175.00 \$)

REVENUS 2018

Taxes foncières :	1.17 \$/100.00 \$ d'évaluation
Tarif aqueduc :	144.00 \$/unité
Tarif matières résiduelles :	145.00 \$/unité 218.00 \$/commerce
Tarif aqueduc pour les scieries :	0,55 \$/mètre cube
Tarif assainissement des eaux :	180.00 \$/unité
▪ Services rendus:	174 415.00 \$
▪ Imposition de droits:	13 500.00 \$
▪ Amendes et pénalités:	3 000.00 \$
▪ Intérêts (placement et arriérés de taxes)	11 000.00 \$
▪ Revenus éoliens:	81 399.00 \$
▪ Compensation pour l'école :	19 296.00 \$
Péréquation :	413 077.00 \$
Redevances matières résiduelles :	39 246.00 \$
TVQ remboursée par Revenu-Québec à 50%	
TPS remboursée par Revenu-Québec à 100%	

DÉPENSES PAR SECTEUR

	2017	2018
Législation :	51 413.00 \$	72 002.00 \$
Gestion financière :	140 224.00 \$	177 890.00 \$
Greffe :	8 100.00 \$	0.00 \$
Évaluation :	58 000.00 \$	54 160.00 \$
Administration autres :	36 157.00 \$	23 818.00 \$
Sécurité publique :	55 752.00 \$	59 623.00 \$
Sécurité incendie :	151 309.00 \$	160 838.00 \$
Sécurité civile	6 469.00 \$	5 656.00 \$
Voirie été :	236 780.00 \$	211 244.00 \$
Voirie hiver :	168 103.00 \$	177 450.00 \$
Éclairage public :	18 000.00 \$	18 000.00 \$
Circulation:	3 500.00 \$	3 000.00 \$
Transport adapté:	10 161.00 \$	14 287.00 \$
Distribution de l'eau :	185 201.00 \$	163 932.00 \$
Traitement des eaux usées :	90 320.00 \$	68 691.00 \$
Réseau d'égout :	41 506.00 \$	29 535.00 \$
Matières résiduelles :	149 662.00 \$	158 224.00 \$
Urbanisme et zonage :	35 219.00 \$	27 822.00 \$
Comité développement et comité jeunesse :	2 200.00 \$	1 200.00 \$
Village fleuri :	3 000.00 \$	3 500.00 \$
OMH :	220.00 \$	815.00 \$
Centre communautaire :	96 760.00 \$	90 922.00 \$
Patinoire :	56 003.00 \$	64 406.00 \$
Parc et terrain de jeux :	80 835.00 \$	81 054.00 \$
Pavillon des jeunes :	0.00 \$	27 772.00 \$
Bibliothèque :	30 626.00 \$	35 827.00 \$
Loisir et culture (soutien financier):	17 447.00 \$	25 962.00 \$
Frais de financement :		
Capital :	253 100 00 \$	203 900.00 \$
Intérêts :	51 469.00 \$	46 387.00 \$
Fonds de roulement :	28 582.00 \$	30 324.00 \$
Immobilisations :	115 000.00 \$	47 968.00 \$
Total:	<u>2 181 098.00 \$</u>	<u>2 086 209.00 \$</u>

Plus de détails sur le budget 2018

Budget 2018 versus budget 2017

	2017	2018
Taxes foncières	1.17 \$/100 \$	1.17 \$/100 \$
Taxes d'eau	147.00 \$	144.00 \$
Matières résiduelles	154.00 \$	145.00 \$
Taxes ass. des eaux	175.00 \$	180.00 \$
Évaluation de la maison moyenne	1 076.40 \$	1 076.40 \$
92 000.00 \$	1 552.40 \$	1 545.40 \$

Le conseil municipal fixe la taxe foncière à 1.17 \$ du 100.00 \$ d'évaluation soit le même taux que l'année dernière.

Le tarif pour le service d'aqueduc passe de 147.00 \$ par unité de logement à 144.00 \$ par unité de logement. La consommation de l'eau potable a augmenté en 2018 de 11 000 m³ comparé avec l'année 2017. Les prévisions pour les dépenses de fonctionnement ont diminué ce qui engendre une légère diminution du coût unitaire de l'eau.

Le tarif pour la collecte des matières résiduelles diminue de 9.00 \$ par unité de logement dû à une diminution du coût de la collecte et du transport des matières résiduelles de 5 000.00 \$.

Le tarif pour le remboursement de la dette du projet de l'assainissement des eaux usées a augmenté de 5.00 \$ par unité de logement dû principalement à la baisse des subventions reçu pour le projet.

Les dépenses en 2018 :

Les élues auront une augmentation de salaire pour 2018 en fonction de leurs mandats et leurs implications accrus auprès des différents comités de la municipalité.

Pour la gestion financière, les élus prévoient l'ajout d'une nouvelle ressource pour accomplir le mandat de développement et des communications pour la municipalité de Price.

Le budget 2018 du service incendie augmente de 9 500.00 \$ afin de payer les pompiers lors d'événements dans la communauté. Activités que les pompiers faisaient bénévolement auparavant. En 2018, le service des incendies de la région de Price a rapatrié la direction des opérations avant occupé par la MRC de la Mitis. De plus, la quote-part à la MRC a augmenté de 2 000.00 \$ pour le service incendie.

Des travaux de pavage sont prévus à l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Onésime-Gagnon, sur la rue des Pionniers et dans le stationnement de l'Édifice municipal.

Dans le cadre d'une démarche de qualification professionnelle, deux employés municipaux doivent suivre une formation obligatoire en eaux usées nécessitant des coûts de plus de 6 000.00 \$.

Concernant le défi **zéro déchet**, la municipalité vous rappelle qu'il faut se rapprocher le plus rapidement possible de l'objectif de zéro déchet envoyé à l'enfouissement. Les "**redevances à l'élimination**" permettent aux municipalités de recevoir plus d'argent si on améliore notre bilan en gestion des matières résiduelles ce qui évidemment a une incidence sur le compte de taxes. Pour y arriver, nous avons besoin de la collaboration de toute la population.

Au 31 octobre 2017, la municipalité a reçu trois demandes de subventions dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires pour une valeur de 8 455.20 \$ taxes incluses. De plus, la municipalité contribue la somme de 500.00 \$ pour soutenir les activités du Comité de développement. La MRC de la Mitis dans le cadre de son programme "Soutien aux organismes communautaires locaux" contribue d'une somme de 5 700.00 \$ dont 700.00 \$ est remis au Comité jeunesse de Price.

Au printemps 2018, des travaux seront effectués dans le parc municipal soient la rénovation du terrain de balle, ainsi que la construction d'une piste BMX à l'arrière du bâtiment de la Sûreté du Québec.

Le remboursement de la dette en 2018 représente une dépense de 203 900.00 \$ dont la somme de 26 392.00 \$ est payable par le gouvernement du Québec et la somme de 11 100.00 \$ est payable par les municipalités faisant partie du service-incendie. Les intérêts sur le remboursement de la dette totalisent 46 387.00 \$.

Le remboursement au fonds de roulement sera de 30 324.00 \$ pour les travaux d'infrastructures sur la rue F.-X. Michaud, l'acquisition du mini-chargeur, du balai Eddynet et le chargeur Komatsu.

Si d'autres informations sont nécessaires suite à la présentation de ce budget, n'hésitez pas à communiquer avec nous au bureau municipal soit en personne, par courriel price@mitis.qc.ca ou par téléphone au 418-775-2144 poste 2376.

Bonne soirée!